

COMPTABILITE APPROPRIEE

Adaptations comptables en phase avec les règles de comptabilité appropriée propres aux concessionnaires en matière d'énergie en Polynésie française (Arrêtés n° 2099 et 2100 du 26 décembre 2015).

Base comptable

TEP procède à un traitement comptable en application du Plan Comptable Général promulgué par la délibération n°2011-13 APF du 5 mai 2011.

Principes et répartition des coûts

La comptabilité analytique est à présent active sur le logiciel comptable, sur le logiciel de gestion des immobilisations ainsi que sur le logiciel de paie. Les dépenses et produits engagés au bénéfice d'une activité sont désormais directement affectés.

La réglementation prévoit que soit privilégiée une approche par coûts directs et la justification d'une répartition des coûts indirects, selon le principe de la prééminence de l'imputation directe.

La saisie des opérations est faite dans le respect du principe suivant :

- Les affectations sont considérées comme directes dès lors que le coût est identifiable sans calcul préalable.
- Les affectations sont considérées comme indirectes dès lorsqu'elles concernent plusieurs coûts et nécessitent une analyse au préalable afin de s'assurer que les charges sont allouées correctement.

Dans le cas de la TEP, la concession s'étend sur l'île de Tahiti Nord et Sud sans autre concession géographique à ce jour. La TEP part du postulat qu'elle évolue en mono-activité et n'est soumise qu'à la présentation d'une seule et unique activité dite principale : le transport électrique, en l'absence de dispositions spécifiques précisant le contenu du rapport du délégataire dans la convention du 9 juin 1989.

La ventilation réside donc uniquement dans la correcte séparation des activités entrant dans le champ de la concession. En complément des activités de maintenance, conduite et ingénierie qui sont historiquement présentées dans le cadre du rapport délégataire au titre des exercices précédents, il a été décidé d'isoler les opérations / coûts relatifs à l'informatique et exploitation. Ce choix résulte de la volonté de la TEP de développer de nouvelles activités en dehors du cadre de la concession.

La TEP souhaite également disposer de plusieurs expertises, notamment dans le domaine informatique pour développer ses activités sur Tahiti mais également dans les îles. Pour mémoire, le service informatique & télécom constituait pour les exercices antérieurs à 2023 une fonction support intervenant dans les 3 activités (maintenance, conduite et ingénierie).

In fine, le taux d'imputation directe des produits et des charges de 47.50%.

Sous-activités

Les comptes d'exploitation du rapport annuel du délégataire ont été adaptés à la suite de la mise en œuvre de la comptabilité analytique. La structure de la comptabilité analytique actuelle est présentée ci-après.

Les activités dites principales directement alimentées sont :

- La maintenance
- La conduite
- L'ingénierie
- L'informatique
- L'exploitation



Ces activités, auparavant sous-traitées à EDT-Engie et Marama Nui, ont été reprises par les équipes de la TEP :

- au 1er juin 2019 pour l'activité de Maintenance
- au 1er juin 2020 pour l'activité d'Ingénierie et d'Exploitation
- au 1er décembre 2020 pour l'activité de Conduite.

Par voie de conséquence, les charges externes sont en diminution alors que la masse salariale directement affectée aux missions est en augmentation.

Activités improductives

Les processus improductifs sont constitutifs des coûts indirects.

Les clés de répartition appliquées aux produits et charges sont les suivantes :

Support : allouées selon les heures productives. Cela promet une justesse quant à l'adéquation des besoins aux ressources

Location mobilière et immobilière : la ventilation est faite sur la base de la revue du grand livre

Véhicules : la répartition sur la base d'une analyse des consommations carburant transmises par leur prestataire

Principes de répartition des coûts indirects

La correcte imputation requiert une connaissance parfaite des dépenses engagées et des produits générés par la société.

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse. Les règles d'affectation suivantes peuvent être établies afin de permettre d'affecter les coûts selon les activités de la TEP :

	Maintenance	Conduite	Ingénierie	Informatique	Exploitation
Support	28,7%	21,4%	19%	13,5%	17,5%
Location mobilière et immobilière	13%	8%	25%	24%	30%
Charges liées aux véhicules	54,2%	3,3%	13%	7,6%	22%

Cette allocation des fonctions des activités dites improductives est applicable à compter de l'exercice 2023. Auparavant les coûts indirects étaient répartis par simplification au prorata de l'affectation de la masse salariale chargée directement rattachée à l'exploitation.

La résultante de l'évolution de ces process de ventilation s'établit comme suit :

Taux de répartition des autres charges indirectes	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Maintenance	21,39%	48,80%	47,50%	44,10%	44,60%	50,90%
Conduite	17,42%	23,80%	24,30%	31,60%	32,60%	26,80%
Ingénierie	13,50%	27,40%	28,20%	24,30%	22,80%	22,30%
Exploitation	19,02%					
Informatique	28,67%					
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Main d'œuvre

Les affectations de la masse salariale ont été effectuées directement dans le logiciel de paie. Le journal de paie mensuel directement implémenté dans le logiciel comptable, comprend la ventilation analytique. Il en ressort l'affectation suivante :

Sous-activités	2023
Maintenance	23,57%
Conduite	23,87%
Exploitation	18,62%
Informatique	13,01%
Ingénierie	20,93%

Le résultat financier

Le résultat financier est constitué de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques rattachés à la concession.

Les engagements financiers ont été validés en Conseil d'administration préalablement à leur confirmation.

La fiscalité

Les impôts et taxes ont été alloués selon l'axe « fonction support ».

L'Impôt sur les Sociétés intègre :

- L'impôt sur société
- La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices
- Les crédits d'impôts issus de l'IFED ou de la défiscalisation locale

Activités hors concession

Les produits et charges hors concession ont été intégrés aux comptes d'exploitation selon qu'ils concernaient une activité dite annexe ou non.

Les activités marginales identifiables de la TEP concernent les travaux pour le compte d'autrui mais n'entrent pas dans le champ d'application de la DSP. La TEP a considéré comme incorporables ces opérations. Les charges de personnel ainsi que les charges indirectes rattachées à ces opérations non pas été dissociées.

Produits et charges ponctuels

L'arrêté 2009 préconise la mention du caractère récurrent ou non des charges et produits de l'exploitation. Les éléments ponctuels identifiés de la concession sont constitués des opérations exceptionnelles. Ces données sont allouées ligne à ligne en fonction de la sous-activité concernée.

Retraitements

Sont considérées comme non incorporables, les opérations n'entrant pas dans le périmètre de l'objet social de TEP.

Nous n'avons pas identifié de charges supplétives.
Les charges substituées se limitent aux estimations de risques sur litiges.

Régulation

Le transporteur n'ayant pas de levier d'action sur les composantes de ses revenus (tarifs fixes, et volumes découlant de la consommation énergétique), les prévisions de chiffre d'affaires sont adossées aux prévisions formulées par les distributeurs. Dès lors l'analyse de l'écart entre les revenus réalisés et prévisionnels n'a pas de portée décisionnelle.

Les évolutions des volumes transportés, et donc consommés dépendent principalement des réalisations d'infrastructures consommatrices nouvelles, et du climat.

NB : A l'horizon 2024, la nouvelle formule tarifaire viendra insensibiliser les revenus TEP par rapport aux volumes consommés.

Maintenance

La fonction Maintenance vise à maintenir les ouvrages du réseau de transport dans un état leur permettant d'assurer leur fonction pendant toute la durée de vie prévue, et de garantir la disponibilité optimale des ouvrages.

La main d'œuvre affectée à la maintenance provient de l'analyse des processus identifiés et des fonctions assurées par les personnes en charges de ces processus. La ventilation est paramétrée directement dans le logiciel de paie.

La masse salariale affectée à la sous-activité Maintenance s'élève à 97 108 920 XPF pour l'exercice 2023. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales les congés et les formations de 9 personnes à temps plein. Le responsable patrimoine est compté dans l'effectif Maintenance.

La quote-part de charges indirectes issues des fonctions support s'élève à 15.04%.

Conduite

La fonction Conduite pilote l'accessibilité du réseau à l'ensemble des partenaires devant y intervenir, notamment les équipes des entités de production et de distribution.

La masse salariale affectée à la sous-activité Conduite s'élève à 98 363 522 XPF pour l'exercice 2023. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales les congés et les formations de 5 personnes à temps plein.

La quote-part de charges indirectes issues des fonctions support s'élève à 11.23%.

Ingénierie

La fonction Ingénierie pilote la conception, la réalisation et le contrôle des investissements, dans le cadre du développement ou du renouvellement des équipements constitutifs du réseau.

La masse salariale affectée à la sous-activité Ingénierie s'élève à 86 235 189 XPF pour l'exercice 2023. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales les congés et les formations de 5 personnes à temps plein.

Le coût de production des investissements, venant en constitution de l'actif, a été neutralisé. Il est principalement constitué du coût de main d'œuvre chargée, directe et indirecte complétée d'un coût horaire des moyens techniques mis à disposition (véhicules, carburant, entretien, assurance, téléphone, matériel spécialisé). Ce volume d'heures est valorisé et affecté à chaque programme.

La quote-part de charges indirectes issues des fonctions support s'élève à 9.98%.

Exploitation

La fonction exploitation consiste à assurer l'accès aux ouvrages pour l'ensemble des parties prenantes en garantissant la sécurité des biens et des personnes.

La masse salariale affectée à la sous-activité Exploitation s'élève à 76 741 797 XPF pour l'exercice 2023. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales les congés et les formations de personnes à temps plein.

La quote-part de charges indirectes issues des fonctions support s'élève à 9.14%.

Informatique

Pour mémoire, le service informatique & télécom constituait pour les exercices antérieurs à 2023 une fonction support intervenant dans les 3 activités (maintenance, conduite et ingénierie).

La masse salariale affectée à la sous-activité Informatique s'élève à 53 601 552 XPF pour l'exercice 2023. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales les congés et les formations de 4 personnes à temps plein.

La quote-part de charges indirectes issues des fonctions support s'élève à 7.04%.

Amortissements

Amortissements techniques (A1)

Les amortissements techniques concernent les immobilisations concédées et sont dotés sur la base des durées normales d'utilisation des investissements mis en service.

Les mises en services 2023 ont été de 3 818Mxpf et ont généré 20Mxpf d'amortissements proratisés. La dotation totale des amortissements 2023 est de 465Mxpf.

Amortissements de caducité (A2)

La caducité est abandonnée depuis l'exercice 2016. En effet, l'avenant n°1, n°10117 du 23 décembre 2016 est venu modifier le cahier des charges de la concession et notamment dans ses modalités de sortie de concession. La sortie ne se fait plus à titre gratuit, mais contre une indemnité a minima égale à la valeur nette comptable des biens.

Ce poste a été reclassé en V2 depuis 2016. Le solde est de 1 017Mxpf a fin 2023, est sera totalement repris à fin 2027, à concurrence d'une reprise annuelle de l'ordre de 254Mxpf.

Amortissements et provisions exceptionnels (A3)

Les amortissements et provisions exceptionnels viennent couvrir des risques probables de coût à réaliser sur les infrastructures (travaux, sous-traitance).

Renouvellement (R1)

La loi de Pays n°2018-34 du 30 octobre 2018 relative aux provisions pour renouvellement des immobilisations dans les délégations de service public est venue préciser la définition de la provision et les modalités d'application. La provision pour renouvellement est destinée à couvrir la différence entre le coût estimé de remplacement, à l'identique, d'une immobilisation et son coût d'origine. Ce poste restera à son niveau jusqu'à la fin de la concession, soit à 633 Millions XPF.

Politique de renouvellement

Les délégations de service sont soumises au principe d'efficience de l'exploitant dans l'exercice des activités concédées. Les coûts de l'exploitation présentés doivent être effectifs et optimaux. Ils doivent être en adéquation des ressources productives. (AR 2099 CM du 17 décembre 2015).

Les délégations de service public sont également soumises à l'obligation de maintien, c'est-à-dire qu'elles doivent maintenir les immobilisations dans un état de fonctionnement performant et efficient, sans que les dépenses puissent être qualifiées de disproportionnées ou somptuaires.

La TEP a fait l'objet d'un audit réalisé par son actionnaire et équivalent métropolitain RTE, afin d'optimiser leur politique d'investissement/renouvellement. La durée de vie de certain actif détenu étant actuellement sous-estimée.

Le plan de renouvellement sera actualisé dans le respect des recommandations formulées à l'issue de la mission. Cela témoigne de la gestion efficiente des prochains investissements : l'usure du bien ou le caractère obsolète

Les investissements ont été validés en Conseil d'administration préalablement à leur commande.

Gel de la provision pour renouvellement

Cette provision est destinée à couvrir uniquement le différentiel de coût entre la valeur initiale du bien et sa valeur de remplacement à l'identique calculée, subvention d'équipement déduite (PCG 941-15). Elle est dotée, chaque exercice, sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement. Puis, elle est portée au niveau du coût réel lors du renouvellement du bien.

Le suivi des recommandations émanant de RTE assure le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées si bien qu'au terme de la présente concession, aucune immobilisation ne devra subir un renouvellement. Cette situation justifie du gel de la provision pour renouvellement.

Indemnité de fin de concession

L'avenant 1 du 30 septembre 2016 est venu modifier le cahier des charges de la concession et notamment ses modalités de sortie de concession. La sortie ne se fait plus à titre gratuit mais contre une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens dans la proportion de financement par le concessionnaire (art.2) pour la valeur non amortie des ouvrages de transport pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement.

L'indemnité prévisionnelle de fin de concession a été calculée selon les données des comptes clos au 31.12.2023.

Rémunération du gestionnaire (V1)

La rémunération du gestionnaire repose sur le volume de kWh encaissé par EDT-ENGIE auprès de ses clients. Le tarif est fixé par arrêté n°2048CM du 15 décembre /2016, le dernier tarif en vigueur est 2,75 F par KWh à compter du 1er septembre 2017.

Le contrat d'indemnisation des pertes Marama Nui n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2018. Néanmoins, Marama nui adresse à la TEP depuis et simultanément une facture et un avoir du même montant.

La facturation émise pour le transport est répartie sur 2 concessions :

	2023	2022	2021	2020	2019
EDT Nord	1 132 288 190	1 123 617 926	1 124 668 838	1 141 969 367	1 166 753 948
EDT Sud		0	0	0	152 228 591
TSE Sud	158091232	155 831 439	155 001 383	153 073 595	
Pertes sur transport d'Énergie		0	0		
Provision pour Pertes sur transport d'Énergie	0	0	0	0	28 070 309
Rémunération nette du Transporteur	1 290 379 422	1 279 449 365	1 279 670 221	1 295 042 962	1 347 052 848

ETAT DE SYNTHESE DES COUTS DE TRANSPORT					
Période d'exploitation	Note	N		N-1	
Raison sociale de l'exploitant		SEML TEP		SEML TEP	
Type d'exploitation		Transport		Transport	
Ile :		Tahiti		Tahiti	
Pertes en KWh					
Taux de valorisation des pertes (PMP de l'hydro et du thermique)					
Taux de valorisation des pertes (Moyenne des Vallées intérieures)					
Rubriques	Note	2023			2022
		Récurrent	Non récurrent	Total concession	Total
COUT D'EXPLOITATION DU RESEAU					
Maintenance					
Achats		7 602 183		7 602 183	0
Autres charges externes		154 522 704		154 522 704	189 237 528
Main d'œuvre		97 108 920		97 108 920	98 111 341
Autres produits et charges d'exploitation		3 676 090		3 676 090	
<i>Quote-part de charges indirectes</i>				15,04%	205 998 193 10,45%
Coût d'exploitation	M	262 909 897	0	262 909 897	493 347 061
DAP		145 229 049		145 229 049	
RAP		-79 418 467		-79 418 467	
Résultat financier		21 761 431		21 761 431	
Résultat exceptionnel		0		-25 345 613	
TOTAL		350 481 910	-25 345 613	325 136 297	
Conduite					
Achats		3 577 484		3 577 484	0
Autres charges externes		36 256 341		36 256 341	14 552 206
Main d'œuvre		98 363 522		98 363 522	72 442 717
Autres produits et charges d'exploitation		4 099 533		4 099 533	
<i>Quote-part de charges indirectes</i>		0		11,23%	75 616 022 -9,24%
Coût d'exploitation	C	142 296 880	0	142 296 880	162 610 945
DAP		108 521 797		108 521 797	
RAP		-59 767 775		-59 767 775	
Résultat financier		16 224 366		16 224 366	
Résultat exceptionnel		0		-18 694 036	
TOTAL		207 275 268	-18 694 036	188 581 232	
Ingénierie					
Achats		3 723 192		3 723 192	0
Autres charges externes		70 611 395		70 611 395	15 136 511
Main d'œuvre		86 235 189		86 235 189	34 378 547
Production immobilisée		-36 804 439		-36 804 439	-31 199 151
Autres produits et charges d'exploitation		3 608 188		3 608 188	
<i>Quote-part de charges indirectes</i>		0		9,98%	203 418 862 7,16%
Coût d'exploitation	Ing	127 373 525	0	127 373 525	203 418 862
DAP		96 306 484		96 306 484	
RAP		-52 959 290		-52 959 290	
Résultat financier		14 405 697		14 405 697	
Résultat exceptionnel		0		-16 583 338	
TOTAL		185 126 416	-16 583 338	168 543 078	
Exploitation					
Achats		3 953 082		3 953 082	
Autres charges externes		42 829 659		42 829 659	
Main d'œuvre		76 741 797		76 741 797	
Autres charges d'exploitation		3 327 832		3 327 832	
<i>Quote-part de charges indirectes</i>		0		9,14%	
Coût d'exploitation	E	126 852 370	0	126 852 370	
DAP		88 202 798		88 202 798	
RAP		-48 514 534		-48 514 534	
Résultat financier		13 194 806		13 194 806	
Résultat exceptionnel		0		-15 197 831	
TOTAL		179 735 440	-15 197 831	164 537 609	

Informatique					
Achats		2 564 227		2 564 227	
Autres charges externes		57 155 810		57 155 810	
Main d'œuvre		53 601 552		53 601 552	
Autres produits et charges d'exploitation		2 598 360		2 598 360	
Quote-part de charges indirectes				7,08%	
Coût d'exploitation	Inf	115 919 949	0	115 919 949	
DAP		68 363 985		68 363 985	
RAP		-37 476 908		-37 476 908	
Résultat financier		10 235 123		10 235 123	
Résultat exceptionnel		0	-11 793 695	-11 793 695	
TOTAL		157 042 149	-11 793 695	145 248 454	
COÛT D'EXPLOITATION DU RESEAU		T1=M+C+I+E +Ing+Inf	775 352 621	0	775 352 621
DONT QUOTE PART DES ACTIVITES SUPPORT AFFECTEES			406 908 293	406 908 293	417 671 537
COÛT DE L'AMORTISSEMENT ET DU RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS			228 487 139	228 487 139	403 209 091
RESULTAT FINANCIER			75 821 423	75 821 423	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-87 614 513	-87 614 513	
COÛT REEL CONSTATE CONCESSION		T1	1 079 661 183	-87 614 513	992 046 670
Redevances concessions					-1 279 449 365
Maintenance		-370 338 893		-370 338 893	
Conduite		-276 141 197		-276 141 197	
Ingénierie		-245 172 089		-245 172 089	
Exploitation		-224 526 020		-224 526 020	
Informatique		-174 201 223		-174 201 223	
Quote-part de produits indirects		0,00%		0,00%	
Pertes d'Énergie prises en charges					
REMUNERATION NETTE DU GESTIONNAIRE DU RESEAU		V1	-1 290 379 422	0	-1 290 379 422
PERTE/PROFIT DU GESTIONNAIRE DU RESEAU		V1+T1	-210 718 239	-87 614 513	-298 332 752
ACTIVITES ANNEXES					
AUTRES PRODUITS		-9 490 593		-9 490 593	-405 903 986
AUTRES CHARGES		1 195 038		1 195 038	28 429 865
RESULTAT SUR ACTIVITES ANNEXES		T2	-8 295 555	0	-377 474 121
COÛT DE L'AMORTISSEMENT ET DU RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS			259 374 216	259 374 216	
RESULTAT FINANCIER			86 056 546	86 056 546	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-99 408 208	-99 408 208	
COÛT REEL TOTAL CONSTATE			1 071 365 628	-87 614 513	983 751 115
DONT QUOTE PART DES ACTIVITES SUPPORT AFFECTEES			516 276 693	516 276 693	
REMUNERATION NETTE DU GESTIONNAIRE DU RESEAU		V1	-1 290 379 422	0	-1 290 379 422
PROFIT/PERTE SUR TRANSPORT DE L'ENERGIE AVANT IMPÔT		T3+V1	-219 013 794	-87 614 513	-306 628 307
Ventilation récurrent/non récurrent			71%	29%	
FISCALITE					
IMPÔT SUR LES SOCIETES			56 862 672	22 747 404	79 610 076
COTISATION SUPPLEMENTAIRE A L'IMPÔT SUR LES SOCIETES			19 794 303	7 918 534	27 712 837
CREDIT D'IMPÔT			-28 431 336	-11 373 702	-39 805 038
IMPOT SUR LES SOCIETES DÛ			48 225 639	19 292 236	67 517 875
PROFIT/PERTE SUR TRANSPORT DE L'ENERGIE			-170 788 155	-68 322 277	-239 110 432

Les données présentées dans le rapport des délégataires sont conformes aux états financiers qui sera déposés à l'administration fiscale.

Une réconciliation des données est explicitée ci-après afin d'assurer la sincérité et de l'image fidèle des comptes d'exploitation.

TABLEAU DE PASSAGE COMPTES EXPLOITATION RAD/ETATS FINANCIERS	2023
PROFIT/PERTE SUR TRANSPORT DE L'ENERGIE MARGEE	-239 110 431
<i>PRODUITS ET CHARGES NON INCORPORABLES</i>	<i>28 005 040</i>
Dons	
Report Crédit d'impôt non utilisé	39 305 038
Charges sur exercices antérieurs	3 041 026
Val comptable des élts d'actif cédés	
EDT F-053-07-ventes enj soustraites	112 235 459
<i>Charges intégrées en autres charges</i>	
Provision sur abandon de créance défiscalisation	34 355 771
Impôts sur les sociétés	
Report Crédit d'impôt non utilisé	- 36 905 782
Produits sur exercices antérieurs	- 124 026 472
Produits cession d'éléments d'actifs	
<i>Produits intégrés en autres produits</i>	
RESULTAT NET ETATS FINANCIERS	-211 105 391
<i>Ecart</i>	<i>0</i>